

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 45

COMMUNES	T/S	DELEGUES	COMMUNES	T/S	DELEGUES	COMMUNES	T/S	DELEGUES
Artenay	T	Mme MATTIA TALBOT	Fontenay sur Conie			Saint Lyé la Forêt	T	Mme BEAUD'HUY
Baigneaux	T	M. LELEUX	Gemigny	S	M. CAILLARD	St Pérary la Colombe	T	M. BARRAULT
Bazoches les Hautes	T	M. RAPHAEL	Gidy	T	M. BERLA	Saint Sigismond	T	M. GIRARD
Bougy lez Neuville	T	Mme VINCENOT	Guillonville	T	M. POUILLAIN	Santilly	T	M. LACHAUME
Boulay les Barres	T	M. GUILLON	Huêtre	T	M. PERDEREAU	Sougy	T	M. SEVIN
Bricy	T	M. COVERNALE	La Chapelle Onzerain	T	M. BLISZEZ	Terminiers	T	Mme BONHOMMET
Bucy le Roi	T	M. GREFFIN	Lion en Beauce	T	M. RICHER	Tillay le Péneux	T	M. HALLOUIN
Cercottes	T	M. SAVOURE-LEJEUNE	Loigny la Bataille			Tournoisis	T	Mme SEVESTRE
Chevilly	T	M. PELLETIER	Lumeau			Trinay	T	M. CHEVALIER
Coinces			Neuville aux Bois	T	M. RICHARD	Villamblain	T	M. DEBREE
Cormainville	T	M. SICOT	Orgères en Beauce	T	M. MAROIS	Villeneuve sur Conie		M. CATHERINE DIT CARRIOT
Courbehaye	T	M. LEVEILLARD	Patay	T	M. RINGWALD	Villereau		M. BANNERY
Dambron	T	Mme PASQUET	Rouvray Sainte Croix	T	M. BOURGEVIN			
Poupry	T	Mme SANTOS AFONSO	Ruan	T	Mme AUVRAY			
	T	M. COCULET			M. GUISET			
					M. SMEKENS			

Absents excusé(e)s : 7

Baigneaux : Mme DESCAUSES	Bougy lez Neuville : Mme MAROIS
Ruan : M. DURAND	Lion en beauce : M. MOREAU
Villamblain : M. DELMOTTE	Rouvray Ste Croix : M. MULE
Bucy le Roi : Mme GUERIN	

Votants : 45

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h35.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SIRTOMRA

Les communes et communautés de communes ont désigné de nouveaux délégués et délibéré. Le président informe l'assemblée et cite les noms des nouveaux délégués du SIRTOMRA :

- Artenay : Mme MATTIA-TALBOT Myriam – Titulaire ; Mr JACQUET David - Suppléant
- Cercottes : M. THIBAUDEAU Alexandre – Titulaire
- Sougy : Mme BONHOMET Miriane – Titulaire ; Mr BIGOT Frédéric - Suppléant
- Villereau : M. TOMA Mugulino – Titulaire ; Mr CAMUS J-Jacques et Mr CALZADA Daniel - Suppléants

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 voix), approuve la liste des nouveaux délégués du SIRTOMRA.

3. COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion de la trésorerie conforme au compte administratif 2021 est présenté à l'approbation des délégués.

L'assemblée à l'unanimité (45 voix), approuve le compte de gestion 2021 de la trésorerie de Pithiviers.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après présentation des différents chapitres et articles du compte administratif 2021 en fonctionnement et en investissement, le président quitte la salle de réunion 9h54 et cède la présidence à M. RINGWALD, le vice-président.

Celui-ci rappelle les résultats du compte administratif 2021 et le soumet au vote de l'assemblée :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2021	4 089 429.39 €	Recettes 2021	128 551.64 €
Dépenses 2021	4 162 467.36 €	Dépenses 2021	81 416.62 €
Résultat 2021	- 73 037.97 €	Résultat 2021	47 135.02 €
Report 2020	3 115 848.92 €	Solde 2020	244 896.50 €
Résultat cumulé 2021	3 042 810.95 €	Résultat cumulé 2021	292 031.52 €
3 334 842.47 €			

L'assemblée, avec 44 voix, approuve le compte administratif 2021 du SIRTOMRA.

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2021:

- Vu le compte administratif 2021,
- Vu les projets d'investissement pour 2022,
- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité (45 voix),

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **d'inscrire 94 828.98 euros en recette d'investissement au BP 2022, compte 1068 chapitre 10.**
- **de reporter le résultat cumulé 2021 de 2 947 981.97 euros en recette de fonctionnement au BP 2022, compte 002.**

6. BUDGET PREVISIONNEL 2022 :

Le président présente un tableau reprenant, pour mémoire, le budget 2021 et le CA 2021 et la proposition du budget 2022.

Cette proposition tient compte des orientations décidées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le Comité Syndical,

- **Vu le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats,**
- **Vu les projets d'investissement pour 2022,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 voix), vote le budget 2022, qui s'équilibre à :
7 168 288.10 € en section de fonctionnement et
1 046 853.46 € en section d'investissement.

7. TEOM : PRODUITS ATTENDUS 2022

Le président rappelle que le syndicat vote des produits attendus pour les communautés de communes.

Compte tenu des résultats de la gestion au plus serrée des contrats de prestations ainsi que des soutiens des éco-organismes, le bureau propose pour 2022 un produit attendu de 3 197 241€.

Compte tenu des valeurs des bases prévisionnelles de chaque EPCI, la répartition est la suivante :

EPCI	2022	
	Bases prévisionnelles	Produits attendus
CCBL	14 931 211	1 866 549
CCF	5 590 349	698 597
CCCB	5 056 370	632 095
TOTAL	25 577 930	3 197 241

Ces montants correspondent à un taux de 12.50% contre 13.10% en 2021.

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité (45 voix), adopte les produits attendus ci-dessus pour la TEOM 2022.

8. RECOURS A L'EMPRUNT : EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE NEUVILLE AUX BOIS

Le président rappelle que le BP 2022 prévoit en recette d'investissement un emprunt pour participer au financement de l'extension de la déchetterie de Neuville aux bois. Montant budgété de 300 000€. Le SIRTOMRA a sollicité plusieurs banques dont les offres sont soumises à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical décide pour financer l'extension de la déchetterie de Neuville aux bois de :

- **contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 300 000 €, à taux fixe de 0.85 % à échéance constante, d'une durée totale maximale de 15 ans.**

- **d'autoriser le Président à signer le contrat de Prêt et l'habiliter à signer toutes les opérations afférentes à la phase de mobilisation et à la phase de consolidation de l'emprunt.**

9. RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CDI

Le président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une personne trois jours semaine concernant la gestion de la végétrie à Sougy et deux jours semaine pour les missions relatives à la mise en place de l'extension des consignes de tri. Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le président propose à l'assemblée de créer, à compter du 1er mai 2022, un emploi non permanent sur le grade d'agent de maîtrise dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de deux ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée de six ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide :

- **De créer un emploi non permanent sur le grade d'agent de maîtrise pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien la mise en place de l'extension des consignes de tri et la gestion de la végétrie à Sougy, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1er mai 2022 pour une durée de deux ans.**
- **La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, compte 64131 du budget primitif 2022**

10. ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Le président informe l'assemblée de la mise en place d'un règlement interne au syndicat soumis aux règles du droit du travail qui doivent respecter les dispositions des articles L.1321-1 et suivants du code du travail :

Le règlement intérieur a pour objectif de :

- Fixer les règles de fonctionnement interne à la collectivité.
- Rappeler les droits et obligations des agents.
- Décliner les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les préciser afin d'organiser la vie dans la collectivité

Chaque élu a reçu par voie électronique le texte du règlement intérieur.

Après en avoir rappelé les grandes lignes, le président propose à l'assemblée de valider le règlement interne du SIRTOMRA.

Une élue informe qu'il manque le point sur la parité homme/femme. Celui-ci sera rajouté dans le règlement intérieur et le nouveau texte sera soumis à l'assemblée lors du prochain conseil syndical.

11. DECHETTERIES : AJUSTEMENT DES TARIFS APPLIQUES AUX PROFESSIONNELS

Le SIRTOMRA, à l'instar des syndicats voisins, décide d'appliquer une tarification dans les déchetteries pour les professionnels.

Le président informe l'assemblée d'un nouveau flux « souches » qui concerne la végétrie. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Le président propose les tarifs suivants :

Flux	Tarifs 2021	Tarifs proposés 2022
TOUT VENANT	35 €/ M ³	39 €/ M ³
TOUT VENANT INCINERABLE	35 €/ M ³	39 €/ M ³
GRAVATS	15 €/ M ³	15 €/ M ³
VEGETAUX	10 €/ M ³	10.50 €/ M ³
SOUCHES	-	25 €/ M ³
PALETTES + BOIS	10 €/ M ³	10 €/ M ³
DECHETS SPECIAUX	3.20 €/ kg	3.20 €/ kg
FERRAILLES	GRATUIT	GRATUIT
CARTONS		
HUILES DE VIDANGE		
HUILES DE FRITURE		

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte la nouvelle tarification pour les professionnels pour l'année 2022 à compter du 1^{er} avril 2022.**

12. OUVERTURE DE LA VEGETRIE

Le président annonce à l'assemblée que les travaux de la Végétrie arrivent à terme. Son ouverture est fixée au 11 avril 2022.

13. AFFAIRES DIVERSES

- Extension des consignes de tri
 - 450 poubelles de tri qui ont été remplacées depuis le 1^{er} janvier
 - 15 Suivis de collecte concernant 13 communes ont été effectués
- Principales remarques :
- Poubelles biens présentées (poignées vers la route)
 - Poubelles jaunes débordantes
 - Peu d'erreurs de tri
 - Très peu de refus dus à :
 - Des imbriqués
 - Bouteilles en verre
 - Sacs de couches
 - Nourriture

Les résultats des suivis de collecte sont communiqués pour information et/ou diffusion aux mairies.

- Caractérisations

Taux de refus	Janvier	Février	Mars
2021	20 %	24,1 %	20,76 %
2022	15,1 %	17,4 %	21 %

- Comparatif des tonnages

Ordures ménagères	Janvier	Février	Mars	Total
2021	431,46	406	459,74	1297,2
2022	428,58	387,02	457,22	1272,82

Multi (bac jaune)	Janvier	Février	Mars	Total
2021	108,68	98,26	115,44	322,38
2022	102,12	92,46	107,48	302,06

- Des nouvelles filières REP sont créées :

- Articles de sports : sport nautique, sport de glisse, pêche, Appareils de musculation,
- Articles de bricolage et de jardin catégorie thermique : tronçonneuse, tondeuse, taille-haie, bétonnière,

La possibilité d'installation en déchetterie est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h18.